

FICHE TECHNIQUE

GR MOLY

GRAISSE ADHÉSIVE ENRICHIE AU GRAPHITE ET AU BISULFURE DE MOLYBDENE

USAGE PROFESSIONNEL

GR MOLY est une préparation conditionnée en **boîtier aérosol** à base de bisulfure de molybdène micronisé, poudre de graphite enrobés dans une graisse adhésive.

CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

Etat physique : LIQUIDE GRAISSEUX

Couleur : NOIRE

Odeur : CARACTERISTIQUE DE GRAISSE

Inflammabilité : POINT D'ECLAIR SUPERIEUR A 61°C CLASSE A3

Point éclair : 105°C AFNOR COUPE FERMEE

Réaction chimique : NEUTRE

Masse volumique : $840 \text{ G/L} \pm 20 \text{ G/L}$ Gaz propulseur : HYDROCARBONE

PROPRIETES PRINCIPALES

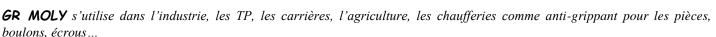
GR MOLY est non miscible à l'eau ; ne renferme pas de solvants halogénés (pas de solvants chlorés tels que trichloréthylène, perchloréthylène, chlorure de méthylène...) ni d'hydrocarbures aliphatiques ou aromatiques d'origine pétrolière : toluène, xylène, benzène....

GR MOLY est une préparation lubrifiante à base de bisulfure de molybdène et graphite ; bonne adhésivité ; renfermant des additifs aux propriétés antirouille excellentes ; pouvoir extrême pression et anti-usure élevé.

GR MOLY ne présente aucune agressivité vis-à-vis de métaux et alliages légers ; plage d'utilisation entre -20°c et + 60°c.

GR MOLY assure

- la **lubrification** et la **protection** des engrenages ouverts, chaînes, câbles et toute pièce mécaniq moyenne, en atmosphère humide
- le graissage des machines travaillant en milieu agressif
- la lubrification d'articulations mécaniques des engins de travaux publics ou de matériels agricoles
- le graissage des lames de ressort, roulements et paliers lisses et très chargés, engrenages ouverts, co ouverts de vannes
- la lubrification des articulations non protégées, engrenages ouverts, couronnes, pignons, roule engins de chantier, de terrassement ou de forage, bétonnières, pelleteuses, concasseurs, convocarrières, les centrales à béton, machines agricoles, matériels de labours, moissonneuses



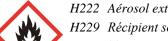
MODE ET DOSES D'EMPLOI

- > Bien agiter l'aérosol avant utilisation jusqu'au décollement de la bille.
- Utilisation tête en haut.
- Dégraisser la surface avec un solvant de nettoyage approprié.
- Pulvériser à environ 20 cm du support ou suivant le cas à un endroit précis à l'aide du tube prolongateur.
- Laisser sécher 10 à 15 mn avant remise en marche.
- Après usage, retourner l'aérosol et purger afin d'éviter l'obstruction de la valve et du bouton poussoir.





RECOMMANDATIONS



H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 oC/ 122 oF.

Conserver et utiliser à l'écart de toute flamme ou source de chaleur, d'ignition et d'étincelles, appareil électrique en fonctionnement. Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants. Ne pas utiliser dans une atmosphère confinée. Procéder par de brèves pressions sans pulvérisation prolongée. Bien ventiler après usage. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné.

En cas de contact avec les yeux laver immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un spécialiste.

Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.

EXTRAIT CONDITIONS DE VENTE :

Assurance qualité Iso 9001

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la date limite d'utilisation optimale conseillée (DLUOC) est de un an. En conséquence l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la tracabilité.

Nota Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27/03/1987 mis en vigueur au 01/01/1988.